

CONSEIL MUNICIPAL –
le 07.02.2023 à 19h

Le 02/02/2023, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 07/02/2023 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le SEPT FEVRIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Guy JATIVA - François LO PRESTI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à J.M. Bernard

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D Lenne

Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à D. Bussignies

Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Harlaux

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

-=-=-=-

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22.12.2022 ;
- Choix et attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension de l'école de l'Aunelle, bâtiment des maternels ;
- Demande de subvention au Département dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants – PTS- pour 2023-2024 :
- ADVB 2023 : Eclairage Public ;
- Adhésion au groupement de commande relatif aux copieurs ;
- Travail à temps partiel pour les agents communaux ;
- Questions diverses.

..==..==..

Retrait des délibérations du 18.01.2023

Monsieur le Maire explique que la Sous-Préfecture de Valenciennes, a par courrier du 02 Février 2023, émis des observations d'illégalité sur l'ensemble des délibérations entérinées le 18 janvier 2023, car le conseil municipal était incomplet, devant être composé de 19 membres, et non de 18 membres, comme ce fut le cas.

Les délibérations, numérotées de 01.01/2023 à 10.01/2023 doivent donc être retirées et débattues dans ce nouveau conseil, composé de 19 membres avec l'intégration de M Guy Jativa, conseiller municipal remplaçant les précédents de la liste 'Sebourg, Ensemble' qui n'ont pas souhaité, par courrier, intégrer cette assemblée municipale sont donc considérés comme ayant démissionnés.

A savoir aussi que l'ordre du jour a aussi été revu suivant les préconisations de la Sous-Préfecture.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22.12.2022

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 22/12/2022, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

Choix et attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension de l'école de l'Aunelle, bâtiment des maternels

Après réception des offres conformément à la consultation MAPA qui a été effectuée sur la plateforme CDG596280, et après avoir entendu le rapport d'analyse, et la négociation qui a suivi, et enfin, les conclusions qui en découlent, l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'attribuer la maîtrise d'œuvre à CREDO ARCHITECTURE, BATECA et M3C pour un montant total de 36 818 € HT, soit 44 181.60 € TTC respectivement répartis entre les co-traitants

CREDO ARCHITECTURE pour 24 646.90 € HT, 29 576.28 € TTC,

BATECA pour 3 926.16 € HT, 4 711.39 € TTC,

M3C pour 8 244.94 € HT, 9 893.92 € TTC.

et autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce marché.

Demande de subvention au Département dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants – PTS- pour 2023-2024 :

Après un rappel des projets d'investissement, inscrits dans le cadre de l'ERBM : 'Engagement Renouveau Bassin Minier', l'accent est porté pour la programmation PTS 2023-2024 pour le projet de la construction ou la réhabilitation de la salle de sport, avec éventuellement un calcul pour l'obtention de la subvention 'Nord Durable'.

Ce projet, à l'étude actuellement, est estimé à un montant variant entre 1 500 000 et 2 000 000 euros TTC, et devra être prêt pour son dépôt auprès du Département début 2024 dans le cadre PTS 2023-2024.

Après explications et délibération, l'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet et à ses études préliminaires.

ADVB 2023 : Eclairage Public

Dans le cadre des subventions à déposer auprès du Département 'le Nord', une demande d'ADVB 2023 pour l'éclairage public en LED du reste de la commune est expliquée puis proposée à l'assemblée communale car il s'avère que l'éclairage public des rues de la commune date...car d'une part, la plupart des lanternes sont au sodium, et d'autre part, certains lieux sont mal éclairés, voire dans l'obscurité, faute d'éclairage.

Ainsi tout en respectant la sobriété énergétique à mettre en place actuellement, et en améliorant la luminosité des rues grâce aux ampoules LED, la commune pourrait bénéficier d'aides financières pour remplacer et/ou augmenter le parc d'éclairage actuel, devenu coûteux et énergivore.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention ADVB 2023.

L'Assemblée, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Adopte le projet de rénovation de l'éclairage public pour la dépose-pose des lanternes sodium au profit de lanternes LED dans les rues communales, pour un montant de 119 204.40 € ttc – soit 99 337.00 € HT ;
- Arrête le plan de financement et l'inscription au BP 2023 ;
- Sollicite le Département dans le cadre de l'ADVB 2023 à hauteur de 40% soit 39 734.80 (e) ;
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Adhésion au groupement de commande relatif aux copieurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que valenciennes métropole relance une consultation pour les copieurs avant le terme de leur contrat prévu en janvier 2024, et qu'il y a donc lieu d'adhérer à ce groupement de commande pour les 3 imprimantes actuellement en location pour bénéficier de tarifs compétitifs.

Après discussion, et information donnée sur la convention ad'hoc, l'assemblée accepte à l'unanimité, cette adhésion.

Travail à temps partiel pour les agents communaux

M le Maire informe l'assemblée d'une possible demande de travail à temps partiel, et qu'il est de sa compétence d'autoriser ou non le ou les agents concernés.

Sachant que l'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, qu'au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites et que l'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement du service,

Et après en avoir discuté, l'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable, pour l'institution du travail à temps partiel pour l'ensemble des agents de la commune de Sebourg et donne délégation au maire pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités

Informations au Conseil municipal

Passage au 30 km/h dans la commune : Le maire rappelle qu'un passage au 30km/h sera instauré prochainement sur toute la commune. Des panneaux 'cédez le passage', 'stop' seront installés à des endroits préalables définis.

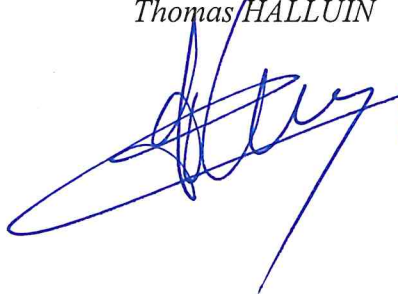
Plages horaires d'extinction de l'éclairage public : Il est fait constater à l'Assemblée que l'éclairage public s'éteint maintenant de 23h à 5 h ; limitant ainsi la facture énergétique, comme dans toutes les communes de Valenciennes Métropole. Aussi il rappelle que suite à l'installation prochaine des LED, l'éclairage public pourra être diminué, et non plus éteint.

Piste cyclable : M Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de bétonner Sebourg, mais de rendre praticables des chemins, déjà utilisés par d'autres utilisateurs que les vélos. Cette piste cyclable sera un espace partagé.

Eoliennes : Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une réunion prochaine, en Belgique, avec toutes les autorités concernées, relative à l'implantation d'éoliennes le long de la frontière en Belgique, et annonce aussi que les villages voisins français seront eux aussi équipés d'éoliennes...ce qui ferait de Sebourg, une commune entourée d'éoliennes...il rappelle que le Conseil Municipal a voté contre le transfert à Valenciennes Métropole de la compétence 'Energie renouvelable' et que Sebourg appartient bien au bassin minier, mais n'adhère ni au parc naturel régional Scarpe-Escaut, ni au parc naturel de l'Avesnoisil réitère un avis de principe du Conseil Municipal ; ce dernier entérine à nouveau le fait d'être contre l'implantation d'éoliennes dans le paysage sebourgeois.

Panneau d'information sur le CD50 : Monsieur le Maire précise avant tout que le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) étant non-opposable pour le moment, est donc inapplicable. Ainsi, la commune a été saisie par le Département pour installer un mobilier urbain qui contiendrait des informations émanant du Département. Cette demande a donc dû être acceptée en l'état.

Le Secrétaire
Thomas HALLUIN



Le Maire
Bruno CELLIER

